

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.2 Vœu relatif à la création d'un schéma de continuité course à pied

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé selon lesquelles nous devrions tous et toutes pratiquer une activité physique quotidienne à la durée et l'intensité adaptées à notre âge ;

Considérant l'étude menée par Esprit Running, Kantar Media et Uniteam Active qui établit qu'en 2017, 5.9 millions de Français.e.s déclarent pratiquer la course à pied ;

Considérant l'étude de la Strava qui établit que l'Île de France est la région où a été enregistré le plus grand nombre d'activités running entre juin 2016 et octobre 2017 avec 1,515 millions de sessions de course à pied effectuées ;

Considérant que la course à pied est un sport populaire dans les grandes villes et notamment à Paris ;

Considérant les chiffres de l'IRDS qui nous apprend que 60% des Parisien.ne.s déclarent exercer une activité sportive régulière dans l'espace public ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de faire en sorte que chaque Parisien.ne habite à moins de 5 minutes d'un équipement sportif ;

Considérant la piétonisation des berges sur Seine et leur adoption par les sportif.ve.s de la Capitale ;

Considérant que, d'ici 2020, le premier parcours sportif de plus de 4km en ville dense, demandé par le budget participatif sera finalisé entre Nation (12ème) et Stalingrad (10ème) ;

Considérant que dans les villes la course à pied se pratique dans un espace parfois contraint du fait de la densité et des transports ;

Considérant qu'il existe de magnifiques espaces à Paris pour pratiquer la course à pied mais que ces derniers sont parfois méconnus des Parisien.ne.s (ex. Square Saint Lambert, 15ème) ;

Considérant qu'il est, de fait, parfois difficile pour les joggeur.euse.s de trouver des "continuité" dans leurs parcours de course et d'entraînement (en lien avec le développement des parcours sportifs) ;

Sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris mette en place un schéma de continuité course à pied recensant des continuités de parcours pour la pratique de ce sport ainsi que les fontaines et les espaces de street workout,
- Que ce dernier soit disponible en ligne et puisse être agrémente par les sportif.ve.s.
- Que ce soit présenté en 7ème commission, dans les détails, le projet retenu de parcours sportif entre Nation et Stalingrad (en y intégrant les propositions du budget participatif, en particulier la végétalisation du parcours) ainsi que le calendrier des travaux.